

**SECRETARIAT PERMANENT
POUR LA PREVENTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES (S.P.P.I.)
« Presqu'île d'Ambès »**

Bordeaux, le 1^{er} mars 2007

**COMPTE RENDU
REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL E.R.S. de la Presqu'île d'Ambès
(GROUPEIL) à Valider
du 13 février 2007**

OBJET : Lancement de la pré-étude ERS confiée au BURGEAP.

M. CAUSSE (DDASS) rappelle : la commande de cette étude a été passée en décembre 2006, après l'Assemblée Générale du 09 novembre 2006. M. ROGELET, Directeur de Cabinet du Préfet, a confirmé par lettre du 19 janvier 2007 le rôle de pilote de la DDASS dans le cadre de cette étude, avec la collaboration de la DRIRE. Cf lettre jointe.

Le GROUPEIL s'est réuni le 13 février 2007 pour se faire présenter par le BURGEAP les modalités de la pré-étude et émettre toute observation utile sur ce projet.

Mme BARRERE (BURGEAP) procède à une courte présentation du bureau d'étude BURGEAP et de ses références en matière d'évaluation des risques sanitaires.

Mme Nathalie FLEURIER expose (présentation d'un diaporama) les activités du BURGEAP dans le domaine de la pollution atmosphérique.

Elle développe les objectifs de la pré-étude ERS demandée : élaboration d'un cahier des charges pour l'étude ERS ultérieure.

La pré-étude se décline en deux phases :

- phase 1 : définition des priorités, identification des polluants et des sites émetteurs à prendre en compte,
- phase 2 : proposition d'une ligne directrice pour l'ERS ultérieure.

Il est fait référence à deux guides existant : Ineris 2003 et INVS 2000.

La phase 1 de l'étude doit, au terme d'une enquête, permettre de dresser un inventaire des rejets industriels atmosphériques sur la presqu'île.

Cet inventaire sera supporté par une base de données à créer (définition d'une base et d'une année de référence (2005 – 2006 ?).

Pour initier ce recueil de données il sera fait appel aux industriels concernés. Ils seront invités à participer à une réunion préparatoire (invitation DRIRE / DDASS) où ils seront initiés à l'utilisation du questionnaire. Ce dernier leur sera adressé individuellement.

BURGEAP proposera une aide individuelle (hotline) aux industriels qui le souhaitent pour répondre au questionnaire et alimenter la base de données précitée.

La collecte de données devrait s'effectuer dans un délai de quatre semaines (voir échéancier prévisionnel en annexe 1).

La méthodologie adoptée (chapitres 3 et 4 du cahier des charges BURGEAP) est la suivante :

1. Identification des installations classées présentant un intérêt pour l'ERS globale parmi les ICPE soumises à autorisation ;
2. Inventaire qualitatif et quantitatif des émissions de substances chimiques dans l'environnement par les activités de la zone ;
3. Sélection des substances à retenir ;
4. Sélection, pour chaque substance retenue des sites émetteurs à prendre en compte ;
5. Inventaire des données manquantes essentielles à compléter par le prestataire retenu pour l'ERS globale ;
6. Rédaction du document de synthèse.

Discussion :

Un débat s'instaure entre les différents participants sur le domaine de validité des VTR et leur exploitation dans l'ERS.

M. le Maire de Bassens signale l'influence des transports routiers sur les niveaux de pollutions atmosphériques de la presqu'île (4000 à 5000 véhicules/jour).

Mme Sandrine COQUET (CIRE) demande de statuer rapidement sur le trafic routier : l'étude devra proposer, de façon argumentée, la place qu'elle octroie aux transports.

L'impact sanitaire des odeurs ne sera pas pris en compte (question de méthodologie) dans le cadre de la pré étude engagée. La question sera réévaluée ultérieurement à la lumière des informations recueillies auprès des professionnels.

La phase 2 – Mme ASTARIE (DDASS) présente cette phase comme celle de la réflexion, devant aussi permettre un retour sur des données manquantes.

L'activité du Port Autonome de Bordeaux sera intégrée à l'étude commandée par le SPPPI (analogie avec un travail similaire réalisé avec le Port de Marseille) : évaluation théorique + campagne de mesures. Cependant ce travail sera difficile à prendre en compte dans la pré-étude lancée, du fait d'un échéancier resserré.

Relevé de décisions :

Le GROUPEL approuve par un avis favorable, la réalisation de l'étude augmentée d'une étude complémentaire portant sur le domaine portuaire (contact entre le bureau d'études et Airaq prévu à ce sujet).

La réunion des industriels s'effectuera le 15 mars 2006 à 16 heures, Château Séguinaud à Bassens.

Elle sera réalisée sous la présidence du Préfet ou de son représentant (M. VERGES).

La DRIRE est chargée de la diffusion des invitations en direction des industriels, du Port Autonome de Bordeaux et d'Airaq.

Le GROUPEL souhaite retenir l'année 2006 comme année de référence.

P. J. :

- liste des participants
- lettre de M. ROGELET
- planning
- diaporama

Réunion COPIL 13/02/2007

Présents

Patrick BOURQUIN
André MIRANON
Patrice GUINAUDEAU
Patrice COURRET
Sandrine COUET
Gérard DEVIERS
Julien MAS
Thierry LOYER
Sainte Marie Roger
TURON Yvonne
LESBAS Michel
FLEURIER Nathalie
BARRERE Anouk
CAUSSE J.F.
ASTARIE N.

Organisme

AIRAQ
Préfecture / B. Environnement
DRIRE Aquitaine
Doin Aquitaine
CIRE Aquitaine
DDASS - Santé. Environnement
Port autonome de Bordeaux
YARA ANDRES
C.M. Bassens
Marie Bassens
IOT Bordeaux - Agenceur Administratifs
BURGEAP
BURGEAP - Directrice de l'agence
BURGEAP à BORDEAUX

DDASS 33

DDASS 33

16799

PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE
PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

CABINET DU PRÉFET

Service Interministériel
Régional de Défense
et de Protection Civile

Bureau de l'organisation opérationnelle et de la défense

référence n° 46

Affaire suivie par Marie-Hélène MONGE

Tel : 05 56 90 60 38

Télécopie : 05 56 90 60 56

marie-helene.monge@gironde.pref.gouv.fr

BORDEAUX, LE

19 JAN. 2007

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE

à

**M. le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales**
A l'attention de M. CAUSSE
*Espace Rodesse – 103 bis, rue de
Belleville BP 952*
33063 BORDEAUX CEDEX

OBJET : Etude d'évaluation des risques sanitaires sur la Presqu'île d'Ambès.

REF. : Vos messages électroniques des 7 et 21 décembre 2006.

Par messages ci-dessus référencés, vous m'avez informé de la nécessité d'organiser une réunion du Comité de Pilotage du Secrétariat Permanent à la Prévention des Pollutions Industrielles afin de suivre l'étude d'évaluation des risques sanitaires liés aux rejets atmosphériques des industries implantées sur la Presqu'île d'Ambès.

Compte tenu de la thématique abordée, il semble opportun que vos services président, en collaboration avec les services de la DRIRE, ledit comité de pilotage ainsi que les réunions intermédiaires utiles au cadrage et au suivi de l'étude confiée au bureau d'études BURGEAP. Dans cette perspective, je vous serais obligé de bien vouloir me tenir informé régulièrement de l'état d'avancement de cette démarche.

Avec mes remerciements pour votre concours.

LE PRÉFET,

Pour le Préfet,
~~Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet~~

Copie transmise à la DRIRE
à la DAG (Service environnement)

Thierry ROGELET

Elaboration du cahier des charges en vue de l'évaluation des risques sanitaires liés aux rejets atmosphériques de la presqu'île d'Ambès

Réunion du 13 février 2007

BURGEAP

Sommaire

- Présentation de la société BURGEAP,
- 2. Objectifs de l'étude,
- 3. Méthodologie générale de l'étude,
Détail Phase 1 : Recueil des données,
- Planning de l'étude

BURGEAP

BURGEAP qui sommes-nous ?

- Ingénieurs conseils privés et indépendants
- Certifié ISO 9001, qualifié OPQIBI, QUALIPOL et GEHSE
- Un chiffre d'affaires de 26 M€ (2005) dont 6 M€ à l'international, 43 M€ Groupe dont 50% à l'export.
- 230 permanents hors filiales (430 Groupe) dont 80 % d'ingénieurs
- 19 implantations en France
- plus de 15 000 références dans le monde

BURGEAP

Métiers, Types d'opérations

Développement durable, Eau, Sites et sols pollués, Assainissement, Santé publique, Déchets solides, Milieu naturel, Air / Odeur, Santé / environnement, Efficacité énergétique, Energies renouvelables, Métrologie, Déconstruction, Environnement nucléaire, Dossiers réglementaires, Audits environnementaux, Risques industriels, Légionelle

BURGEAP

Pollution atmosphérique air/odeurs

Pollution de l'air
Etude de dispersion atmosphérique
Evaluation des risques sanitaires
Plan de surveillance des retombées atmosphériques

Nuisances olfactives
Mesures dans le milieu émetteur et récepteur
Identification, caractérisation des sources et de leur impact
Propositions de solutions de réductions des émissions odorantes

Emissions
Quantification des émissions (PGS, SME, GES)
Etudes technico-économiques de solutions de réduction

BURGEAP

2-Objectifs de l'étude

- Etude en amont de l'évaluation des risques sanitaires
- α PHASE 1 : Dégager des priorités en terme de **polluants** à retenir, de **sites émetteurs** à prendre en compte
interlocuteur principal: Nathalie FLEURIER
- α PHASE 2 : Proposer des lignes directrices pour la future ERS: **voies d'exposition, paramètres d'exposition, mode de caractérisation des expositions...**
interlocuteur principal: Christelle LE DEVEHAT

=> Rédaction du cahier des charges

BURGEAP

3-Methodologie appliquee à l'étude

- Methodologie générale

Conforme aux guides en vigueur:

- > guide methodologique INERIS de Juillet 2003 sur l'évaluation des risques sanitaires
- > Guide pour l'analyse du volet sanitaire des études d'impact - février 2000 de l'InVS



Phase 1 : Inventaire des rejets



Les industriels concernés

- Industriels concernés:

- α Port autonome Bordeaux

- α Ensemble des ICPE soumises à autorisation du SPPPI de la presqu'île d'Ambès

Environ 60 industriels

Diverses activités: chimie, incinération, stockage & distribution d'hydrocarbures, silos...



3-Methodologie appliquee à l'étude

- Elaboration d'une base de donnée (présentée ultérieurement)

- α Choix d'une année de référence

- α Discussion des différentes questions à poser dans la base

- Présentation de la base lors de la réunion avec les industriels

- α Détail des points délicats

- α Exemple concret de remplissage de la base



3-Methodologie appliquee à l'étude

- Recueil des données d'émission

- α La DRIRE ou DDASS envoie la BDD à remplir aux industriels qui devront la retourner à BURGEAP dans les 4 semaines suivantes

- α BURGEAP relance chaque semaine les industriels qui n'ont pas renvoyé leurs bases

- α BURGEAP assure une hotline en continu

- α La DRIRE ou DDASS relance les derniers industriels qui n'ont toujours pas répondu. Un ultime délais de 2 semaines est donné aux industriels



3-Methodologie appliquee à l'étude

- Synthèse des données des industriels

- α Analyse des données manquantes (caractéristiques, COV ...)

- 1) Données essentielles à compléter par le prestataires pour ERS globale

- 2) Données manquantes mais non susceptibles d'influer sur le bon déroulement de l'étude

- α Envoi de fiches récapitulatives des émissions à la DRIRE ou DDASS pour validation

- α Identification des sites non retenus pour la suite de l'étude



3-Methodologie appliquée à l'étude

- Choix des polluants traceurs de risque
 - α Choix des VTR
 - application de la circulaire DGS n°2006-234 du 30 Mai 2006
 - α Méthode Flux/VTR
 - α Identification des polluants retenus pour la suite de l'étude



Phase 2 : Choix des lignes directrices de la future ERS



3-Methodologie appliquée à l'étude

- Première réflexion interne BURGEAP suite au recueil des données
- Proposition de lignes directrices pour la futures ERS lors d'une réunion avec le comité de pilotage
 - temps d'exposition,
 - voies d'exposition,
 - mode de caractérisation des risques, ...
- Discussion et rédaction du cahier des charges



4-Planning de l'étude

Etalement de l'étude sur 5 mois:

- Démarrage de l'étude: Février
- Recueil des données: Mars / Avril
- Analyse des données et réflexion sur les lignes directrices à adopter pour la future ERS: Mai / Juin
- Rendu de l'étude: Fin Juin



4-Planning de l'étude

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
Phase 1 : Recueil des données et des informations																																	
Phase 2 : Choix des polluants traceurs de risque																																	
Phase 3 : Proposition de lignes directrices pour la future ERS																																	
Phase 4 : Discussion et rédaction du cahier des charges																																	
Phase 5 : Analyse des données et réflexion sur les lignes directrices à adopter pour la future ERS																																	
Phase 6 : Rendu de l'étude																																	



